



Achat d'un bien, où l'actuel propriétaire deviendra locataire.

Par **floranina**, le **14/06/2012 à 10:12**

Bonjour,
Je suis sur le point d'acquérir un bien pour la première fois.
Il s'agit d'une grande maison de 1800, avec grange et beaucoup de terrain (7000m2).
La condition de son prix très très attractif.
L'actuel propriétaire reste dans les lieux, il deviendra donc mon locataire, pour une durée à définir de 3 ou 6 ans, le temps qu'il fasse construire une maison.
Le bien nécessite quelques travaux de mises aux normes (électricité, assainissement..) afin que le locataire soit en sécurité dans ce logement vis à vis de la loi.
L'agence me conseille d'inclure des clauses suspensives dans le sous seing, afin que tout se déroule bien dans le futur.
De plus, le bien fut préempté par la mairie il y a quelques mois, mais s'est finalement rétractée...
Quels risques existe-t'il pour un achat locatif, où l'actuel propriétaire reste dans les lieux?
Quelles sont les clauses et les formulations à intégrer dans le sous seing afin de ne pas avoir de conflits par la suite?
Je vous remercie d'avance pour votre aide.
Cordialement,
Flora.

Par **cocotte1003**, le **14/06/2012 à 12:09**

Bonjour, vous lui faites un bail comme à tout autre locataire, cordialement